



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 52173

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le Grenelle de l'environnement voté à la quasi unanimité du Parlement en première lecture le 21 octobre 2008. Il lui demande de préciser, au lendemain des élections européennes qui ont révélé une réelle prise de conscience de nos compatriotes pour l'environnement, les grands principes votés dans le cadre du Grenelle de l'environnement et leur déclinaison pour leur vie quotidienne dans des secteurs aussi essentiels que les transports, l'habitat, la recherche, le traitement des déchets et encore plus précisément pour l'énergie, l'eau, la biodiversité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52173

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juin 2009, page 5737

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)